

APPELS D'OFFRES



1 Place de l'Hôtel de Ville
06560 Valbonne

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE

SERVICES

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Commune de Valbonne (06)

Numéro national d'identification :
Type : SIRET - N° : 21060152200175
Code postal / Ville : 06560 Valbonne
Groupement de commandes : Non
Section 2 : Communication
Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur :
<https://www.marches-securises.fr>
Identifiant interne de la consultation :
MOE 2 LOCAUX PLACE MEJANE
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Direction des Services Techniques - Tél : +33 493123141
Mail : dbres@ville-valbonne.fr
Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : cf - Règlement de la consultation

Capacité économique et financière : cf - Règlement de la consultation
Capacités techniques et professionnelles : cf - Règlement de la consultation

Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis : Jeudi 02 mai 2024 - 12.00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION DE DEUX LOCAUX PLACE MEJANE

Classification CPV : 71300000
Type de marché : Services
Description succincte du marché : MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION DE DEUX LOCAUX SITUÉS QUARTIER GARBEJAIRE PLACE MEJANE

Lieu principal d'exécution : Commune de Valbonne

Durée du marché (en mois) : 26
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : Non
Autres informations complémentaires :

Visite conseillée
Date d'envoi du présent avis : 11 avril 2024

1243A185

ARRETES ET AVIS



AVIS DE PUBLICITE A LA
SUITE D'UNE MANIFESTATION
D'INTERET SPONTANEE
POUR LA MISE A DISPOSITION
D'INSTALLATIONS SPORTIVES
POUR LA PRATIQUE
DU FOOTBALL A CANNES

SECTION 1 - IDENTIFICATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :
VILLE DE CANNES - DIRECTION FONCIER ET IMMOBILIER - HOTEL DE VILLE ANNEXE - 31 BOULEVARD DE LA FERRAGE 06400 CANNES
E-mail : service.foncier@ville-cannes.fr
Toute question relative à la présente consultation sera adressée par courriel à l'adresse ci-dessus.

SECTION 2 - OBJET DE LA PUBLICITE :
Le présent avis de publicité a lieu dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).

Il a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée de la société ASSOCIATION SPORTIVE DE CANNES FOOTBALL SAS, qui sollicite la mise à disposition de différentes installations sportives communales en vue de pratiquer le football.

L'objet de la présente manifestation d'intérêt spontanée consiste en la conclusion d'une convention de mise à disposition d'installations sportives pour la pratique du football d'une équipe première masculine, dans le cadre du championnat français de National 2 au minimum.

SECTION 3 - CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PROJETEE :

Au regard des travaux à réaliser, la convention d'occupation à titre onéreux précaire et révocable sera consentie pour une durée de 3 ans, à compter du 1er juillet 2024.

Il s'agira d'une convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels et le preneur ne pourra en aucun cas invoquer, à son profit, le bénéfice des dispositions législatives régissant les baux à loyers d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel. Seront ainsi mis à disposition exclusive du preneur une partie des installations et locaux du stade Pierre de Coubertin et de manière partagée avec d'autres utilisateurs, le stade Giovanni, le stade Chevalier 1 et le stade Chevalier 2.

En contrepartie du titre d'occupation, la Commune percevra une redevance annuelle d'un montant de 156000 €, révisable au 1er janvier de chaque année, en fonction du recueil des tarifs adopté par la Ville.

SECTION 4 - DEROULEMENT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :

4.1 - Visites des installations sportives. Les candidats intéressés peuvent, avant de manifester leur intérêt à utiliser les installations sportives dans les conditions prédéfinies, visiter lesdites installations, s'ils en font préalablement la demande par courriel aux deux adresses suivantes : regis.meissner@ville-cannes.fr et etchristophe.casati@ville-cannes.fr

4.2 - Délai de réception des manifestations d'intérêt.

Les opérateurs intéressés devront manifester leur intérêt à utiliser les installations sportives susvisées, avant le vendredi 26 avril 2024 à 17h00. Les éventuelles manifestations d'intérêt devront obligatoirement comprendre les éléments suivants :

- Une présentation succincte de l'opérateur intéressé et ses coordonnées;
- Une présentation succincte du projet sportif et de l'occupation en lien avec la destination des lieux;
- Un extrait K-Bis de l'opérateur intéressé si ce document est disponible eu égard au statut du candidat et les statuts;
- Tout élément complémentaire que l'opérateur intéressé juge pertinent pour éclairer et compléter sa manifestation d'intérêt

Ces documents devront être transmis par email avec accusé réception à l'adresse suivante :

service.foncier@ville-cannes.fr (en format .pdf), par courrier recommandé avec accusé de réception ou remis en mains propres contre décharge dans les locaux susvisés de la Direction Foncier et Immobilier.

4.3 - Conditions, modalités et prise en compte des éventuelles manifestations d'intérêt.

Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrente ne serait reçue dans les délais impartis, la Ville traitera directement de l'autorisation d'occupation des installations sportives avec la société ayant initialement manifesté son intérêt.

Dans l'hypothèse où, à l'issue du délai fixé ci-avant, un ou plusieurs opérateurs manifesteraient leur intérêt pour occuper les installations sportives, dans les conditions définies par le présent avis, il sera procédé, sans nouvelle publicité, à une procédure de sélection préalable, conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

A cette fin, un dossier sera adressé aux opérateurs ayant manifesté leur intérêt dans les conditions déterminées, les informant des modalités précises de la sélection préalable qui sera menée par la Ville, et du contenu du dossier à remettre.

SECTION 5 - Renseignements complémentaires :

Il est rappelé que toute question relative à la présente consultation sera adressée par courriel à l'adresse ci-dessus.

adressée par courriel à l'adresse suivante : service.foncier@ville-cannes.fr. Aucune information ne sera communiquée à l'oral ou par téléphone. La Ville se réserve la faculté de donner suite ou non au présent avis de publicité sans qu'elle n'ait à verser une quelconque indemnité.

1243A002

ENQUETES PUBLIQUES



Deuxième Avis

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CANNES

Par arrêté n°24/1374, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) telle que prescrite le 2 novembre 2023.

Le projet de modification n°4 du P.L.U. porte sur les objectifs suivants :

- Poursuivre le développement économique du territoire cannois,
- Développer un urbanisme de proximité adapté à la vie de quartier,
- Sauvegarder et valoriser les composantes urbaines et architecturales du territoire,
- Protéger et mettre en valeur les espaces paysagers et environnementaux emblématiques de Cannes,
- Clarifier et corriger certains éléments rédactionnels du P.L.U.

L'enquête se déroule du 8 avril 2024 à 8h30 au 7 mai 2024 à 17h00 inclus.

Le 27 février 2024, le Tribunal administratif de Nice a désigné Monsieur Guy HERON en qualité de Commissaire enquêteur.

Le Commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Date : Mardi 16 avril 2024 - **Heures :** de 9h à 12h - 14h à 17h - **Lieu :** Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage - 31 bd de la Ferrage, 06400 CANNES

Date : Jeudi 25 avril 2024 - **Heures :** de 9h à 12h - 14h à 17h - **Lieu :** Hôtel de Ville Annexe de la Licorne - 23 avenue Francis Tonner, 06150 CANNES LA BOCCA

Date : Mardi 30 avril 2024 - **Heures :** de 9h à 12h - 14h à 17h - **Lieu :** Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage - 31 bd de la Ferrage, 06400 CANNES

Date : Mardi 07 mai 2024 - **Heures :** de 9h à 12h - 14h à 17h - **Lieu :** Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage - 31 bd de la Ferrage, 06400 CANNES

Considérant que le projet de modification n°4 du P.L.U. de Cannes a fait l'objet d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Provence-Alpes-Côte d'Azur (P.A.C.A.) en date du 11 mars 2024, les informations environnementales se rapportant au projet de modification du P.L.U. et cet avis sont intégrés dans le dossier d'enquête publique.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur, sera déposé au 2ème étage de l'Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage, aux jours habituels d'ouverture de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, pour permettre à la population d'y consigner ses observations ou propositions éventuelles.

Les observations pourront également être recueillies sur la boîte aux lettres électronique

enquetepubliqueplum4@ville-cannes.fr

ou par écrit à l'adresse suivante :
Enquête publique sur la modification n°4 du P.L.U.

A l'attention de M. le Commissaire enquêteur
Hôtel de Ville de Cannes - Direction de l'Urbanisme - 1, Place Cornut Gentille 06400 CANNES

Les pièces du dossier de l'enquête publique ainsi que le registre d'enquête pourront être consultés au 2ème étage de l'Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 :

- sur format papier,
- sur un poste informatique.

Les pièces du dossier au format papier pourront également être consultées à l'Hôtel de Ville Annexe de La Licorne - 23 avenue Francis Tonner, 06150 CANNES LA BOCCA, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h00.

Le dossier de l'enquête publique sera également consultable par voie dématérialisée sur le site internet de la Ville

de Cannes, www.cannes.com/fr/mairie/concer-tations-et-enquetes-publiques.html, ainsi que le registre d'enquête au fur et à mesure que seront consignées les observations du public et l'ensemble des observations et propositions émises par voie postale ou électronique.

Les observations, quelles que soient les modalités de recueil, devront impérativement parvenir au Commissaire enquêteur avant la date de clôture de l'enquête.

Toute personne voulant obtenir communication du dossier ou de tout renseignement complémentaire pourra s'adresser à Mme MESLI ou Mme LAHILLE à la direction municipale de l'Urbanisme (04.97.06.48.15), Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage, 31 boulevard de la Ferrage à Cannes.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la Ville durant une année minimum. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le Code des Relations entre le Public et l'Administration.

Au terme de l'enquête publique et après la remise de son rapport par le Commissaire enquêteur, le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur l'approbation de la modification n°4 du P.L.U. de Cannes en tenant compte des avis joints au dossier, des observations du public et du Commissaire enquêteur.

1243A001

CONSTITUTIONS

FIDAL
AVOCATS

Société d'Avocats
455 Promenade des Anglais
Porte de l'Aérens - Entrée B
06200 NICE

Suivant acte SSP en date à ASPRE-MONT du 04/04/2024, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique

Dénomination : Dr Branwel Tibi Formations

Capital : 1.000 € divisé en 1.000 actions de 1 euro chacune

Appoints : en numéraire

Siège : 335 Chemin Eugène Grec, Villa SBS, 06790 ASPRE-MONT

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Nice

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- L'organisation d'événements, salons, colloques, congrès, séminaires ou autres événements scientifiques ou médicaux et plus particulièrement dans le domaine de la chirurgie urologique,
- Le conseil et toutes prestations de services destinés à des professionnels de santé ou à des personnes morales et notamment toute administration publique exerçant dans le domaine médico-chirurgical et l'urologie,
- Le conseil, l'information et la communication sous quelque forme que ce soit dans le domaine médical,
- La réalisation d'études cliniques en qualité d'investigateur ou de coordonnateur, la rédaction de rapport, ainsi que la veille concurrentielle dans le domaine pharmaceutique,
- L'enseignement et la formation,

Administration : Président : M. Branwel TIBI, demeurant 335 Chemin Eugène Grec, Villa SBS, 06790 ASPRE-MONT.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte à son nom.

Transmission des actions : Toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, quel qu'en soit le bénéficiaire même s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable de la société, que cette transmission résulte d'une cession, d'une succession ou de la liquidation de biens entre époux ou encore de la disparition de la personnalité morale d'un associé, y compris si cette disparition emporte transmission universelle du patrimoine. L'agrément est donné par décision collective extraordinaire des associés.

1243A130



67 Bd du Point du Jour
06700 Saint-Laurent-du-Var

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date à CANNES le 01 mars 2024
Dénomination sociale : ELI

Forme sociale : Société par actions simplifiée à associé unique

Siège social : 139 Avenue Maréchal Juin 06400 CANNES

Capital social : 1.000 Euros

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Ingénierie, conseils, développement dans le domaine des énergies renouvelables et notamment en matière de batteries pour véhicules électriques,
- Achat, location, rénovation et vente de tous biens immobiliers,
- Construction,

- La participation directe ou indirecte dans toutes opérations se rattachant à l'objet précité par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, souscription ou achats de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement, tant en France qu'à l'étranger,

- La réalisation de toutes prestations de service en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique, marketing, ou de gestion au profit de ses filiales ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation directe ou indirecte et en particulier l'ensemble des prestations pouvant être délivrées par une société holding animatrice de groupe.

En outre, l'objet Social comprend toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, qui s'y rapportent directement ou indirectement, susceptibles de lui être utiles ou d'en faciliter le développement ou la réalisation, ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, ou encore qui seraient de nature à faciliter, favoriser ou développer son commerce et son industrie.

Durée : 99 ans
Président : Monsieur VIDAL Thomas, demeurant à CANNES (06400) 139 Avenue Maréchal JUIN

Clauses relatives aux cessions de parts : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres.

Immatriculation de la société au RCS de CANNES

POUR AVIS

1243R111



Suivant acte SSP, en date du 03/04/2024, à NICE a été constituée la société suivante :

Forme : SAS à associé unique.

Dénomination : CT3L, **Siège :** 31 Avenue Simone Veil Le Palazzo 06200 NICE.

Objet : L'activité de restauration (et de vente de boissons) et/ou de restauration rapide, l'achat et la vente de tous produits et tous accessoires se rapportant à la restauration et/ou à la restauration rapide, la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'exploitation de tous fonds de commerce se rapportant aux activités ci-dessus spécifiées, Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes. **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au Rcs de NICE.

Capital : 5000 €. **Président :** CT3 HOLDING société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, 31 Avenue Simone Veil - Le Palazzo - 06200 NICE immatriculée au RCS de NICE sous le numéro 948 991 484. Admission aux assemblées :

Tout associé personne physique peut se faire représenter par un autre associé et tout associé personne morale par toute personne de son choix dûment habilitée. Chaque action donne droit à une voix. Cession et transmission des actions : Toute cession consentie au profit d'un tiers doit être soumise à la procédure d'agrément décrite ci-dessous. Doit être considéré comme tiers toute personne autre que celles ayant la qualité d'associé de la Société, en ce compris les conjoints, ascendants ou descendants des associés de la Société

1243A176



67 Bd du Point du Jour
06700 Saint-Laurent-du-Var

Acte sous seing privé en date à CANNES le 01 mars 2024

Dénomination sociale : EPI

Forme sociale : Société par actions simplifiée à associé unique

Siège social : 139 Avenue Maréchal Juin 06400 CANNES

Capital social : 1.000 Euros

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Promotion immobilière,
- La participation directe ou indirecte dans toutes opérations se rattachant à l'objet précité par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, souscription ou achats de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement, tant en France qu'à l'étranger,
- La réalisation de toutes prestations de service en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique, marketing, ou de gestion au profit de ses filiales ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation directe ou indirecte et en particulier l'ensemble des prestations pouvant être délivrées par une société holding animatrice de groupe.

En outre, l'objet Social comprend toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, qui s'y rapportent directement ou indirectement, susceptibles de lui être utiles ou d'en faciliter le développement ou la réalisation, ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, ou encore qui seraient de nature à faciliter, favoriser ou développer son commerce et son industrie.

Durée : 99 ans
Président : Monsieur VIDAL Thomas, demeurant à CANNES (06400) 139 Avenue Maréchal JUIN

Clauses relatives aux cessions de parts : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres.

Immatriculation de la société au RCS de CANNES

POUR AVIS

1243R112



Suivant acte SSP, en date du 03/04/2024, à SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE a été constituée la société suivante :

Forme : SAS à associé unique.

Dénomination : R.K TAXI SAINT-CEZ, **Siège :** 470 chemin du Pré de Bert Villa A 06530 Saint-Cézaire-sur-Siagne. **Objet :** en France et à l'étranger : Transport de personnes par taxi et l'activité de taxi. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au Rcs de GRASSE. **Capital :** 1000 €. **Président :** KAPPLER Raphaël, 470 chemin du Pré de Bert Villa A 06530 Saint-Cézaire-sur-Siagne. **Admission aux assemblées :** Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions : chaque action donne droit à une voix. **Cession et transmission des actions :** Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres. La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés

1243N001